

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-10-13
Séance du vendredi 4 juillet 2008

**PROGRAMME E058
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
ACTIONS EN FAVEUR DU BILINGUISME
ET SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
CLASSES BILINGUES HORS CONTRAT :
ANNEE SCOLAIRE 2008/2009**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I-8ème/04 des 13 et 14 décembre 2007 relative au BP 2008 Programme Langue et Culture Régionales
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6 - 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide au titre de l'année scolaire 2008/2009, l'attribution des subventions ci-après, à imputer sur le chapitre 65 nature 6574 (enveloppe 20306) fonction 28, programme E 058
 - Ecole Champagnat à Issenheim : 47 500 €
 - Ecole Sainte-Geneviève à Sainte-Marie-aux-Mines : 57 000 €
 - Institution de l'Assomption à Colmar : 57 000 €
 - Association A.B.C.M. : 218 500 €
 - Collège Champagnat à Issenheim: 20 000 €
 - Collège des missions à Blotzheim ; 96 956 €
 - Collège épiscopal à Zillisheim 86 800 €
- ❖ approuve les conventions types et la convention spécifique avec le collège Episcopal de Zillisheim, jointes au rapport.
- ❖ autorise le Président à signer ces conventions avec les différents partenaires.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions